INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 5 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 5 octobre 2026, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Est présent, Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence de Josette Allard-Gignac. Est absent, Yves Lévesque.

Sont également présents, Christian Genest, chef de cabinet, Kate Primeau, directrice générale adjointe – planification, Pierre Beaulieu, directeur général adjoint – services de proximité, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par la vice-présidente.

E 352-05-10-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant :

- Autorisation de signature – transaction et quittance - Guylaine Dumas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 353-05-10-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2026 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

D 354-05-10-26

DÉPÔT - LISTES DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT

Conformément à l'article 3.2.8 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, les membres du comité exécutif prennent acte des listes des paiements par chèque et dépôt au montant total de 3 798 676,59 $ préparées par le trésorier au Service des finances et adressent leurs questions.

E 355-05-10-26

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE EN URBANISME ET PLANIFICATION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage externe 71-B;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Karine Boucher au poste de conseillère en urbanisme et planification au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

E 356-05-10-26

EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE - MULTISERVICES - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT l'affichage interne 79-A et l'affichage externe 79-B;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Noémie Thibault au poste d'adjointe administrative - multiservices au Service du capital humain, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

E 357-05-10-26

MODIFICATIONS – STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources humaines et les besoins organisationnels de différents services municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif modifie l'organigramme du Service de l'aménagement du territoire et du Service des communications et des relations avec les citoyens de la manière suivante :

- Par le transfert de 3 postes d'agent de la sûreté urbaine et d'un poste de chef d'équipe - agent de la sûreté urbaine du Service de l'aménagement du territoire vers le Service des communications et des relations avec les citoyens.

Que le comité exécutif approuve les organigrammes mis à jour par le Service du capital humain pour les services concernés et autorise toutes les modifications requises aux conventions collectives et protocoles d'entente sur les conditions de travail pour tenir compte de ces changements.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 358-05-10-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - LOT 3 925 423 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DANY BOULANGER ET JEAN BOULANGER

CONSIDÉRANT la demande de Dany Boulanger et Jean Boulanger visant l'acquisition du lot 3 925 423 du cadastre du Québec, contigu à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est présentement utilisé comme entrée pour les locataires de leur immeuble, conformément au bail intervenu avec la Ville de Shawinigan, le 19 novembre 2011 et que ce bail sera résilié lors de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas assujettie à la Politique de disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan puisque la demande initiale a débuté en 2010;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la vente du lot 3 925 423 du cadastre du Québec à Dany Boulanger et Jean Boulanger.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir pour la vente du lot 3 925 423 du cadastre du Québec, au montant de 3 900 $, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur, et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que la vente soit conditionnelle à l'inclusion dans le contrat de vente d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Shawinigan, à titre gratuit, pour permettre notamment l'exploitation et l'entretien de la conduite d'égout se trouvant sous une partie du lot 3 925 423 du cadastre du Québec, le tout à l'entière satisfaction de la Ville.

Que le comité exécutif résilie le bail intervenu entre la Ville de Shawinigan et Dany Boulanger, le 19 novembre 2011, à compter de la signature de l'acte de vente.

Que les frais et honoraires de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 359-05-10-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE D'ACHAT - LOTS 3 035 170 ET 3 035 790 DU CADASTRE DU QUÉBEC - GESTION 250 FRANCOEUR S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion 250 Francoeur S.E.N.C. a manifesté son intérêt à acquérir les lots 3 035 170 et 3 035 790 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces lots par Gestion 250 Francoeur S.E.N.C. lui permettrait de réaliser son projet de construction sur son terrain contigu situé sur l'avenue de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait le choix de ne pas appliquer la Politique relative à la disposition d'un immeuble pour cette demande en raison de la nature du projet de construction de Gestion 250 Francoeur S.E.N.C., lequel projet est situé sur l'avenue de Grand-Mère favorisant ainsi la revitalisation de cette artère;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec Construction R. Cloutier inc., pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment existant dans le cadre du projet de reconstruction de l'entrepôt au garage municipal, secteur Shawinigan-Sud, au montant total forfaitaire de 96 867 $, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Keven Lacourse, ingénieur de projets - BGPP au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt SH-764.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 362-05-10-26

AUTORISATION - AJOUT AU CONTRAT - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR - PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT - GARAGE MUNICIPAL - SECTEUR SHAWINIGAN-SUD

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réaménagement de la cour dans le cadre du projet de reconstruction de l'entrepôt au garage municipal, secteur Shawinigan-Sud autorisé par la résolution E 304-17-08-26;

CONSIDÉRANT QUE des superficies additionnelles doivent être aménagées afin d'assurer la conformité et la fonctionnalité de l'ensemble du site, notamment en ce qui concerne la circulation et la gestion des eaux de surface;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'ajout d'un montant de 33 337,30 $, taxes en sus, au contrat de gré à gré intervenu avec 9039-4701 Québec inc. faisant des affaires sous le nom Les Entreprises Carl Marchand, pour les travaux de réaménagement de la cour dans le cadre du projet de reconstruction de l'entrepôt au garage municipal, secteur Shawinigan-Sud.

Que le comité exécutif autorise Keven Lacourse, ingénieur de projets - BGPP au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la promesse d'achat déposée par Gestion 250 Francoeur S.E.N.C. concernant les lots 3 035 170 et 3 035 790 du cadastre du Québec, au montant de 95 000 $, plus les taxes applicables, le tout suivant les modalités et conditions mentionnées à la promesse soumise, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 360-05-10-26

AUTORISATION - CONTRAT - REMPLACEMENT ET AJOUT DE CLIMATISATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE LA MAISON DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour le remplacement et l'ajout de climatisation au centre communautaire La Maison du citoyen situé au 505, 205e Avenue, secteur Saint-Georges, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec 9111-3217 Québec inc. faisant des affaires sous le nom d'Alain Lavallée Réfrigération, pour le remplacement et l'ajout de climatisation au centre communautaire La Maison du citoyen situé au 505, 205e Avenue, secteur Saint-Georges, au montant total forfaitaire de 62 730 $, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Léandre Greffard, ingénieur en bâtiment au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt SH-771.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 361-05-10-26

AUTORISATION - CONTRAT - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT EXISTANT - PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT - GARAGE MUNICIPAL - SECTEUR SHAWINIGAN-SUD

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de grands projets et planification désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment existant dans le cadre du projet de reconstruction de l'entrepôt au garage municipal, secteur Shawinigan-Sud, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

E 363-05-10-26

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE DE SABLE À FONDATION, CLASSE A, NON LIVRÉ

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de sable à fondation, classe A (CG-14), non livré octroyé par la résolution R 194-09-05-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune;

CONSIDÉRANT le droit d'option de renouvellement prévu au contrat ayant été exercé par la Ville pour l'année 2026 par la résolution E 377-01-12-25;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat pour la fourniture de sable à fondation, classe A (CG-14), non livré intervenu avec Construction DJL inc., pour l'année 2027, suivant les prix pour l'année 2026, majorés d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année 2026, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 39 376 $, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 364-05-10-26

DEMANDE DE COMPENSATION - PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de permis de lotissement portant le numéro 2026-10049 en date du 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le remplacement des lots 3 035 564, 6 634 383, 6 634 384 et 6 634 385 du cadastre du Québec par les lots 6 730 838 à 6 730 843 et 6 730 845 à 6 730 853 du cadastre du Québec, ces futurs lots étant situés sur le chemin de la Rive-du-Golf;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement impliquant la création de 10 terrains et plus doit faire l'objet d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de l'article 18 du Règlement de lotissement SH-201;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif doit déterminer la façon que sera effectuée la compensation en vertu de l'article 2.2.31.2 du Règlement général SH-1;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif demande au propriétaire du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale de verser à la Ville un montant en argent équivalent à 10% de la valeur du terrain visé par l'opération cadastrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 365-05-10-26

MANDAT AU BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - REQUÊTE 2026-01239

CONSIDÉRANT QUE Groupe financier Les Rives inc. a déposé à la Ville de Shawinigan un projet de développement résidentiel d'environ sept immeubles multifamiliaux de huit logements chacun et deux immeubles de six logements pour un total de 68 unités résidentielles, à proximité de la rue Lefebvre, dans le secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire effectuée par les services concernés de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif mandate le Bureau de grands projets et planification à poursuivre l'analyse de la requête 2026-01239, étant le projet déposé par Groupe financier Les Rives inc. pour le développement résidentiel d'environ sept immeubles multifamiliaux de huit logements chacun et deux immeubles de six logements pour un total de 68 unités résidentielles, à proximité de la rue Lefebvre, dans le secteur Lac-à-la-Tortue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 366-05-10-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - GUYLAINE DUMAS

CONSIDÉRANT QUE Guylaine Dumas est propriétaire du lot 3 716 945 du cadastre du Québec, un terrain vacant situé sur la rue Lemire, secteur Shawinigan-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Guylaine Dumas affirme avoir fait l'acquisition de ce lot sur la foi de renseignements erronés obtenus de la Ville de Shawinigan, et qu'elle soutient que ces renseignements l'ont incitée à faire un achat qu'elle n'aurait pas fait, ou aurait fait à d'autres conditions, si elle avait été adéquatement informée;

CONSIDÉRANT QUE Guylaine Dumas a adressé une réclamation à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties;

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le règlement complet et final de la réclamation de Guylaine Dumas, par le rachat du lot 3 716 945 du cadastre du Québec par la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif autorise Chantal Doucet, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance à intervenir entre Guylaine Dumas et la Ville de Shawinigan, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la transaction et quittance.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir pour la vente du lot 3 716 945 du cadastre du Québec, au montant de 33 466,43$, sans garantie légale, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente déclare la séance levée à 15 h 43.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Josette Allard-Gignac
Vice-présidente

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan